

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2037

2 août 2014

SOMMAIRE

80137 Corporation S.à r.l.	97749	New York TWO Sàrl	97753
Agence Immobilière Waldbillig S.à r.l. ...	97749	NXP Co-Investment Investor S.à r.l.	97746
Arli Transports S.à r.l.	97752	Pfizer PFE Luxembourg Holding 1 S.à r.l.	97753
Barrel Assets S.à r.l.	97746	Pfizer PFE Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	97750
Burndy International Holdings S.à r.l.	97776	Pfizer PFE Luxembourg Holding 3 S.à r.l.	97747
Capitol Technologies S.A.	97730	Pfizer PFE Luxembourg Holding 4 S.à r.l.	97744
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	97758	Place Ovale Holding S.A.	97776
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	97755	Prospector Finance II S.A.	97776
Caribean Capital S.à r.l.	97752	Prospector Finance II S.A.	97765
Colonnade Finance S.à r.l.	97752	QPL Lux S.à r.l.	97771
CORESTATE IREI Holding S.A.	97732	QPL Lux S.à r.l.	97731
Edmond de Rothchild Assurances et Con- seil (Europe)	97731	QuantumWave Capital Group	97732
Elisa Invest S.A.	97730	Ravago Chemical S.A.	97731
Fermat 2 S.à r.l.	97730	Rayavade S.A.	97731
Hartung Internationale Transporte G.M.B.H.	97746	Relux Technical Center S.à r.l.	97762
IK Investment Partners S.à r.l.	97731	Remora Partners Luxembourg	97759
Independent Spirit Productions	97770	Rice LuxCo S.à r.l.	97732
KKR NXP Investor S.à r.l.	97730	SCI Beerbusch	97768
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. ..	97730	SGH Capital	97761
New York FIVE Sàrl	97744	Sodilux Finance SA	97764
New York FOUR Sàrl	97747	Spring Holdings S.à r.l.	97749
New York THREE Sàrl	97750	Tandberg Data Holdings S.à r.l.	97774

Elisa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.679.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014076895/10.

(140090481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Fermat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.721.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014076913/10.

(140090717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.508.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077032/10.

(140090845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077061/10.

(140090960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Capitol Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.011.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Juni 2014.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014077898/14.

(140091868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Edmond de Rothchild Assurances et Conseil (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.897.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2014.
Référence de publication: 2014076878/10.
(140090705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Ravago Chemical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 91.789.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68665 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014077199/10.
(140090624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 91.881.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2014.
Référence de publication: 2014077195/10.
(140090453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.911.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68659 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014077716/10.
(140091545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Rayavade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.747.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2014.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2014077950/14.
(140091942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

QuantumWave Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.833.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077931/10.

(140091435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Rice LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 180.091.

—
Les statuts coordonnés au 13 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014077943/11.

(140091770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

CORESTATE IREI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 186.352.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six day of May,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CORESTATE IREI Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 14 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186352 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 19 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 1.15 p.m. by Mikhail NEFEDOV, analyst, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Patrick CHANTRAIN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Patrick CHANTRAIN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-one thousand three hundred nine euro and sixty-seven cent (EUR 121,309.67.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred twenty-eight thousand six hundred ninety euro and thirty-three cent (EUR 1,628,690.33.-) to one million seven hundred fifty thousand euro (EUR 1,750,000.-).

2 To issue five million eight hundred ninety-two thousand one hundred eighty-five (5,892,185) ordinary shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class A shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class B shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class C shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class D shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class E shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class F shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class G shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class H shares, and six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class I shares, such shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and the rights and privileges attached thereto in accordance with the articles of incorporation of the Company.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept the subscription by the new investors, for five million eight hundred ninety-two thousand one hundred eighty-five (5,892,185) ordinary shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class A shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class B shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class C shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class D shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class E shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class F shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class G shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class H shares, and six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class I shares, and full payment by a contribution in kind of the nominal value of such shares, together with a share premium in an aggregate amount of five euro and thirty-three cent (EUR 5,33).

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company.

5 To instruct the board of directors of the Company to issue one or more certificates of bearer shares of the Company representing the five million eight hundred ninety-two thousand one hundred eighty-five (5,892,185) ordinary shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class A shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class B shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class C shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class D shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class E shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class F shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class G shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class H shares, and six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class I shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to be delivered to the shareholders of the Company.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-one thousand three hundred nine euro and sixty-seven cent (EUR 121,309.67.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred twenty-eight thousand six hundred ninety euro and thirty-three cent (EUR 1,628,690.33.-) to one million seven hundred fifty thousand euro (EUR 1,750,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue five million eight hundred ninety-two thousand one hundred eighty-five (5,892,185) ordinary shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class A shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class B shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class C shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class D shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class E shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class F shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class G shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class H shares, and six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class I shares, with the rights and obligations attached thereto in accordance with the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) Adel Investments Ltd., a company governed by the laws of Brunei, having its registered office at Britannia House, 41, 4th Floor, Cator Road, Bandar Seri Begawan BS 8811, Negara Brunei Darussalam ("Subscriber 1"), represented by

Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 1 declared to subscribe for two million seven hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty-six (2,727,856) ordinary shares, three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class A shares, three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class B shares, three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class C shares, three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class D shares, three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class E shares, three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class F shares, three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class G shares, three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class H shares, and three hundred twenty thousand nine hundred twenty-four (320,924) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of twenty-eight euro cent (EUR 0.28) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of fifty-six thousand one hundred sixty-two (56,162) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 1").

(ii) Kerala International Inc., a company governed by the laws of Panama, having its registered office at Calle Aquilino de la Guardia No.8, IGRA Building, PO Box 0823-02435 Panama ("Subscriber 2"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 2 declared to subscribe for one hundred nine thousand one hundred fourteen (109,114) ordinary shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class A shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class B shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class C shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class D shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class E shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class F shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class G shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class H shares, and twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of fifty-three euro cent (EUR 0.53) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of two thousand two hundred forty-seven (2,247) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 2").

(iii) Butler Capital Ltd., a company governed by the laws of Anguilla, having its registered office at The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, British West Indies ("Subscriber 3"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 3 declared to subscribe for eighty-one thousand eight hundred thirty-six (81,836) ordinary shares, nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class A shares, nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class B shares, nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class C shares, nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class D shares, nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class E shares, nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class F shares, nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class G shares, nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class H shares, and nine thousand six hundred twenty-eight (9,628) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of twelve euro cent (EUR 0.12) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one thousand six hundred eighty-five (1,685) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 3").

(iv) Burger Capital Limited, a company governed by the laws of Brunei, having its registered office at Britannia House, 41, 4th Floor, Cator Road, Bandar Seri Begawan BS 8811, Negara Brunei Darussalam ("Subscriber 4"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 4 declared to subscribe for eight hundred eighteen thousand three hundred seventy-three (818,373) ordinary shares, ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class A shares, ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class B shares, ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class C shares, ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class D shares, ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class

E shares, ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class F shares, ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class G shares, ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class H shares, and ninety-six thousand two hundred seventy-nine (96,279) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of sixteen euro cent (EUR 0.16) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of sixteen thousand eight hundred forty-nine (16,849) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 4").

(v) Bravod Ltd., a company governed by the laws of Anguilla, having its registered office at The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, British West Indies ("Subscriber 5"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 5 declared to subscribe for three hundred twenty-seven thousand three hundred forty-three (327,343) ordinary shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class A shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class B shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class C shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class D shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class E shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class F shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class G shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class H shares, and thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of fifty-eight euro cent (EUR 0.58) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of six thousand seven hundred forty (6,740) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 5").

(vi) Aquarius Holdings Ltd., a company governed by the laws of Anguilla, having its registered office at The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, British West Indies ("Subscriber 6"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 6 declared to subscribe for one hundred nine thousand one hundred fourteen (109,114) ordinary shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class A shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class B shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class C shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class D shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class E shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class F shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class G shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class H shares, and twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of fifty-three euro cent (EUR 0.53) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of two thousand two hundred forty-seven (2,247) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 6").

(vii) Voit Foundation, a foundation by the laws of Liechtenstein, having its registered office at Eschen, Liechtenstein, c/o Zentauros Trust reg. Felbaweg 10 9494 Schaan ("Subscriber 7"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 7 declared to subscribe for one hundred nine thousand one hundred fourteen (109,114) ordinary shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class A shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class B shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class C shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class D shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class E shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class F shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class G shares, twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class H shares, and twelve thousand eight hundred thirty-seven (12,837) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of fifty-three euro cent (EUR 0.53) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of two thousand two hundred forty-seven (2,247) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 7").

(viii) Dmitry Korolkov, residing at Liteinniy Prospekt 55, St.Petersburg 191104, Russia ("Subscriber 8"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 8 declared to subscribe for four hundred ninety-one thousand fourteen (491,014) ordinary shares, fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class A shares, fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class B shares, fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class C shares, fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class D shares, fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class E shares, fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class F shares, fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class G shares, fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class H shares, and fifty-seven thousand seven hundred sixty-six (57,766) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of ninety-two euro cent (EUR 0.92) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of ten thousand one hundred ten (10,110) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 8").

(ix) Ralph Winter, residing at Seestrasse 227, 8802 Kilchberg, Switzerland ("Subscriber 9"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed, by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 9 declared to subscribe for seven hundred thirty-six thousand five hundred twenty-one (736,521) ordinary shares, eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class A shares, eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class B shares, eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class C shares, eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class D shares, eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class E shares, eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class F shares, eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class G shares, eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class H shares, and eighty-six thousand six hundred fifty (86,650) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of twenty-nine euro cent (EUR 0.29) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of fifteen thousand one hundred sixty-four (15,164) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 9").

(x) Martin Lechner, residing at Grange Garden 3, The Grange 22-03, Singapore 249633 ("Subscriber 10"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 10 declared to subscribe for three hundred twenty-seven thousand three hundred forty-three (327,343) ordinary shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class A shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class B shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class C shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class D shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class E shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class F shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class G shares, thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class H shares, and thirty-eight thousand five hundred eleven (38,511) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of fifty-eight euro cent (EUR 0.58) which shall not be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of six thousand seven hundred forty (6,740) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 10").

(xi) Katja Lechner, residing at Grange Garden 3, The Grange 22-03, Singapore 249633 ("Subscriber 11" together with the Subscriber 1 to Subscriber 10, the "Subscribers"), represented by Patrick CHANTRAIN, prenamed by virtue of a proxy given on 20 May 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber 11 declared to subscribe for fifty-four thousand five hundred fifty-seven (54,557) ordinary shares, six thousand four hundred eighteen (6,418) class A shares, six thousand four hundred eighteen (6,418) class B shares, six thousand four hundred eighteen (6,418) class C shares, six thousand four hundred eighteen (6,418) class D shares, six thousand four hundred eighteen (6,418) class E shares, six thousand four hundred eighteen (6,418) class F shares, six thousand four hundred eighteen (6,418) class G shares, six thousand four hundred eighteen (6,418) class H shares, and six thousand four hundred eighteen (6,418) class I shares, each share of each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of eighty-one euro cent (EUR 0.81) which shall not

be attached to shares of a specific class of shares, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of one thousand one hundred twenty-four (1,124) shares of YOUNIQ AG, a listed stock corporation governed by the laws of the Federal Republic of Germany, seated in Frankfurt am Main, registered in the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under HRB 86081, and listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (the "Contribution 11", and together with the Contribution 1 to Contribution 10, the "Contributions").

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributions to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by Ernst & Young Société anonyme, réviseur d'entreprises agréé, and signed by Mr Robert Fischer on 26 May 2014, wherein the Contributions are described and valued (the "Report").

The Subscribers produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond in number and nominal value at least to 5,892,185 ordinary shares, 693,198 class A shares, 693,198 class B shares, 693,198 class C shares, 693,198 class D shares, 693,198 class E shares, 693,198 class F shares, 693,198 class G shares, 693,198 class H shares and 693,198 class I shares, all with a nominal value of EUR 0.01 each to be issued together with a total related share premium of EUR 5.33, hence total consideration amounting to EUR 121,315."

The Report will remain attached to the present deed.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares to the above mentioned subscribers.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions, and which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The Company's issued share capital amounts to one million seven hundred fifty thousand euro (EUR 1,750,000.-), represented by eighty-five million (85,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), ten million (10,000,000) class A shares (the "Class A Shares"), ten million (10,000,000) class B shares (the "Class B Shares"), ten million (10,000,000) class C shares (the "Class C Shares"), ten million (10,000,000) class D shares (the "Class D Shares"), ten million (10,000,000) class E shares (the "Class E Shares"), ten million (10,000,000) class F shares (the "Class F Shares"), ten million (10,000,000) class G shares (the "Class G Shares"), ten million (10,000,000) class H shares (the "Class H Shares"), and ten million (10,000,000) class I shares (the "Class I Shares"), having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to instruct to the board of directors of the Company to issue one or more certificates of bearer shares of the Company representing the five million eight hundred ninety-two thousand one hundred eighty-five (5,892,185) ordinary shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class A shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class B shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class C shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class D shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class E shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class F shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class G shares, six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class H shares, and six hundred ninety-three thousand one hundred ninety-eight (693,198) class I shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to be delivered to the shareholders of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 1.45 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CORESTATE IREI Holding S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 186352 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 19 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 13.15 heures sous la présidence de Mikhail NEFEDOV, analyste, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Patrick CHANTRAIN, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Patrick CHANTRAIN, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-et-un mille trois cent neuf euros et soixante-sept centimes (EUR 121.309,67,-) pour le porter de son montant actuel de un million six cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois centimes (EUR 1.628.690,33,-) à un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-).

2 Émission de cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-cinq (5.892.185) actions ordinaires, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie A, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie B, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie C, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie D, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie E, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie F, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie G, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie H et six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie I, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription par des nouveaux investisseurs de cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-cinq (5.892.185) actions ordinaires, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie A, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie B, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie C, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie D, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie E, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie F, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie G, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie H et six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie I à libérer intégralement par des apports en nature, la valeur nominale de ces actions, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq euros et trente-trois centimes (EUR 5,33).

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5 Instruction au conseil d'administration de la Société d'émettre un ou plusieurs certificats représentatifs d'actions au porteur de la Société représentant cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-cinq (5.892.185) actions ordinaires, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie A, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie B, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie C, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie D, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie

gorie E, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie F, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie G, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie H et six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, devant être remis aux actionnaires de la Société.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt-et-un mille trois cent neuf euros et soixante-sept centimes (EUR 121.309,67,-) pour le porter de son montant actuel de un million six cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et trente-trois centimes (EUR 1.628.690,33,-) à un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-cinq (5.892.185) actions ordinaires, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie A, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie B, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie C, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie D, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie E, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie F, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie G, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie H et six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie I, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) Adel Investments Limited, une société régie par les lois du Brunei, ayant son siège social au Britannia House, 4^{ème} étage, Cator Road, Bandar Seri Begawan BS 8811, Negara Brunei Darussalam («Souscripteur 1»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire deux millions sept cent vingt-sept mille huit cent cinquante-six (2.727.856) actions ordinaires, trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie A, trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie B, trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie C, trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie D, trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie E, trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie F, trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie G, trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie H et trois cent vingt mille neuf cent vingt-quatre (320.924) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit centimes d'euro (EUR 0,28) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en cinquante-six mille cent soixante-deux (56.162) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-

sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 1»).

(ii) Kerala International Inc., une société régie par les lois du Panama, ayant son siège social au Calle Aquilino de la Guardia No.8, IGRA Building, PO Box 0823-02435 Panama («Souscripteur 2»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire cent neuf mille cent quatorze (109.114) actions ordinaires, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie A, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie B, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie C, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie D, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie E, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie F, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie G, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie H et douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois centimes d'euro (EUR 0,53) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en deux mille deux cent quarante-sept (2.247) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 2»).

(iii) Butler Capital Ltd., une société régie par les lois d'Anguilla, ayant son siège social au The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, Antilles britanniques («Souscripteur 3»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire quatre-vingt-un mille huit cent trente-six (81.836) actions ordinaires, neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie A, neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie B, neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie C, neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie D, neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie E, neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie F, neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie G, neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie H et neuf mille six cent vingt-huit (9.628) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze centimes d'euro (EUR 0,12) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en mille six cent quatre-vingt-cinq (1.685) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 3»).

(iv) Burger Capital Limited, une société régie par les lois du Brunei, ayant son siège social au Britannia House, 4^{ème} étage, Cator Road, Bandar Seri Begawan BS 8811, Negara Brunei Darussalam («Souscripteur 4»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire huit cent dix-huit mille trois cent soixante-treize (818.373) actions ordinaires, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie A, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie B, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie C, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie D, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie E, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie F, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie G, quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie H et quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-dix-neuf (96.279) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize centimes d'euro (EUR 0,16) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en seize mille huit cent quarante-neuf (16.849) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 4»).

(v) Bravod Ltd., une société régie par les lois d'Anguilla, ayant son siège social au The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, Antilles britanniques («Souscripteur 5»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire trois cent vingt-sept mille trois cent quarante-trois (327.343) actions ordinaires, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie A, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de

catégorie B, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie C, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie D, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie E, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie F, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie G, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie H et trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit centimes d'euro (EUR 0,58) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en six mille sept cent quarante (6.740) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 5»).

(vi) Aquarius Holdings Ltd., une société régie par les lois d'Anguilla, ayant son siège social au The Mason Complex, Suites 19 & 20, The Valley, Anguilla, Antilles britanniques («Souscripteur 6»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 6 a déclaré souscrire cent neuf mille cent quatorze (109.114) actions ordinaires, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie A, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie B, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie C, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie D, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie E, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie F, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie G, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie H et douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois centimes d'euro (EUR 0,53) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en deux mille deux cent quarante-sept (2.247) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 6»).

(vii) Voit Foundation, une fondation régie par les lois du Liechtenstein, ayant son siège social au Eschen, Liechtenstein, c/o Zentauros Trust reg. Felbaweg 10 9494 Schaan («Souscripteur 7»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 7 a déclaré souscrire cent neuf mille cent quatorze (109.114) actions ordinaires, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie A, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie B, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie C, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie D, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie E, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie F, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie G, douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie H et douze mille huit cent trente-sept (12.837) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois centimes d'euro (EUR 0,53) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en deux mille deux cent quarante-sept (2.247) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 7»).

(viii) Dmitry Korolkov, résidant au Liteinniy Prospekt 55, St. Petersbourg 191104, Russie («Souscripteur 8»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 8 a déclaré souscrire quatre cent quatre-vingt-onze mille quatorze (491.014) actions ordinaires, cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie A, cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie B, cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie C, cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie D, cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie E, cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie F, cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie G, cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie H et cinquante-sept mille sept cent soixante-six (57.766) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-douze centimes d'euro (EUR 0,92) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en dix mille cent dix (10.110) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 8»).

(ix) Ralph Winter, résidant au Seestrasse 227, 8802 Kilchberg, Suisse («Souscripteur 9»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 9 a déclaré souscrire sept cent trente-six mille cinq cent vingt-et-une (736.521) actions ordinaires, quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie A, quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie B, quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie C, quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie D, quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie E, quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie F, quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie G, quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie H et quatre-vingt-six mille six cent cinquante (86.650) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-neuf centimes d'euro (EUR 0,29) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en quinze mille cent soixante-quatre (15.164) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 9»).

(x) Martin Lechner, résidant au Grange Garden 3, The Grange 22-03, Singapore 249633 («Souscripteur 10»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 10 a déclaré souscrire trois cent vingt-sept mille trois cent quarante-trois (327.343) actions ordinaires, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie A, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie B, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie C, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie D, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie E, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie F, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie G, trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie H et trente-huit mille cinq cent onze (38.511) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit centimes d'euro (EUR 0,58) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en six mille sept cent quarante (6.740) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 10»).

(xi) Katja Lechner, résidant au Grange Garden 3, The Grange 22-03, Singapore 249633 («Souscripteur 11»), représentée par Patrick CHANTRAIN, prénommé en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 11 a déclaré souscrire cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-sept (54.557) actions ordinaires, six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie A, six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie B, six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie C, six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie D, six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie E, six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie F, six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie G, six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie H et six mille quatre cent dix-huit (6.418) actions de catégorie I, chaque action de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 0,81) qui ne sera pas attachée aux actions d'une catégorie d'actions spécifique et libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en mille cent vingt-quatre (1.124) actions de la YOUNIQ AG, une société cotée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, avec siège à Francfort-sur-le-Main, immatriculée au registre de commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous HRB 86081, et cotée à la bourse de Francfort (Prime Standard, ISIN DE 000 A0B 7EZ7, WKN A0B 7EZ) (l'«Apport en Nature 11» ensemble avec les Apports en Nature de 1 à 10, les «Apports en Nature»).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports en Nature à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par Ernst & Young Société anonyme, réviseur d'entreprises agréé, et signé par Mr Robert Fischer en date du 26 mai 2014, dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les Souscripteurs ont produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 5.892.185 actions ordinaires, 693.198 actions de catégorie A, 693.198 actions de catégorie B, 693.198 actions de catégorie C, 693.198 actions de catégorie D, 693.198 actions de catégorie E, 693.198 actions de catégorie F, 693.198 actions de catégorie G, 693.198 actions de catégorie H et 693.198 actions de catégorie I, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune à émettre ensemble avec une prime d'émission de EUR 5,33, soit une valeur totale s'élevant à EUR 121.315.»

Le Rapport restera annexé au présent acte.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les actions nouvelles aux souscripteurs indiqués ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, et qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) divisé en quatre-vingt-cinq millions (85.000.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), dix millions (10.000.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), dix millions (10.000.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), dix millions (10.000.000) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), dix millions (10.000.000) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), dix millions (10.000.000) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), dix millions (10.000.000) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), dix millions (10.000.000) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), dix millions (10.000.000) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H») et dix millions (10.000.000) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'instruire les administrateurs de la Société d'émettre un ou plusieurs certificats représentatifs d'actions au porteur de la Société représentant cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-cinq (5.892.185) actions ordinaires, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie A, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie B, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie C, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie D, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie E, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie F, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie G, six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie H et six cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-huit (693.198) actions de catégorie I, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), devant être remis aux actionnaires de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. NEFEDOV, P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2014. Relation: DIE/2014/6699. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 02 juin 2014.

Référence de publication: 2014076847/678.

(140090719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Pfizer PFE Luxembourg Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New York FIVE Sarl).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.856.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May.

Before us Maître Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84 125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 19, 2014.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL is the sole partner of New York FIVE SARL, a private limited liability company having its registered office at 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of notary Francis Kessler residing in Esch sur Alzette on December 30, 2013, published in Mémorial C number 1148 on May 7, 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 184 856 (“the Company”),

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Decision to change the name of the Company from New York FIVE S.à r.l. into Pfizer PFE Luxembourg Holding 4 S.à r.l.;

Decision to transfer the registered office of the Company from 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald to 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Subsequent amendment of articles of the Company’s by-laws so as to reflect the proposed amendments.

Decision to accept the resignation of Mr Alain STEICHEN in his capacity as manager and to appoint Mr Christophe PLANTEGENET, Mr Jean Pol LEBLON and Mr Andre PETRUNOFF, as managers for an unlimited period of time.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from “New York FIVE SARL” into “Pfizer PFE Luxembourg Holding 4 S.à r.l.”

Second resolution

The sole partner resolves to transfer the registered office of the Company from 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald to 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Third resolution

The sole partner resolves to amend article 2 and first sentence of article 3 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the Company is “Pfizer PFE Luxembourg Holding 4 S.à r.l.”

Art. 3. first sentence. “The registered office of the company is established in Luxembourg.”

Fourth resolution

The sole partner resolves to accept the resignation of Mr Alain STEICHEN as manager, to fix the number of managers of the Company at 3 (three) and to appoint as managers:

- Mr Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 235 East 42nd Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, ayant son siège social au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 3 octobre 2001 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 125,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée PFIZER LUXEMBOURG S.à r.l. est l'associé unique de New York FIVE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kesseler de résidence à Esch sur Alzette en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2014, sous le numéro 1148 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 184 856 («la Société»).

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer le nom de la Société de New York FIVE S.à r.l. en Pfizer PFE Luxembourg Holding 4 S.à r.l.;
2. Décision de transférer le siège social de la Société du 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald au 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;
3. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les modifications envisagées.
4. Décision d'accepter la démission de Mr Alain STEICHEN de sa fonction de gérant et de nommer Mr Christophe PLANTEGENET, Mr Jean Pol LEBLON et Mr Andre PETRUNOFF gérants de la société pour une durée indéterminée.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "New York FIVE SARL" en "Pfizer PFE Luxembourg Holding 4 S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 et la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La dénomination sociale de la Société est "Pfizer PFE Luxembourg Holding 4 S.à r.l." ”

Art. 3. première phrase. "Le siège de la société est établi à Luxembourg.”

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mr Alain STEICHEN de son poste de gérant, de fixer le nombre des gérants de la Société à 3 (trois) et de nommer gérants les personnes suivantes:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 235 East 42nd Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mai 2014. LAC / 2014 / 23359. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014077113/128.

(140091033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Hartung Internationale Transporte G.M.B.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 159.512.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014076960/10.

(140090959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.554.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014077134/10.

(140090698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.958.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014077462/11.

(140091223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

**Pfizer PFE Luxembourg Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New York FOUR Sàrl).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.855.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May.

Before us Maître Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84 125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 19, 2014.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL is the sole partner of New York FOUR SARL, a private limited liability company having its registered office at 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of notary Francis Kessler residing in Esch sur Alzette on December 30, 2013, published in Mémorial C number 1148 on May 7, 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 184.855 (“the Company”),

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Decision to change the name of the Company from New York FOUR S.à r.l. into Pfizer PFE Luxembourg Holding 3 S.à r.l.;

Decision to transfer the registered office of the Company from 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald to 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Subsequent amendment of articles of the Company’s by-laws so as to reflect the proposed amendments.

Decision to accept the resignation of Mr Alain STEICHEN in his capacity as manager and to appoint Mr Christophe PLANTEGENET, Mr Jean Pol LEBLON and Mr Andre PETRUNOFF, as managers for an unlimited period of time.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from “New York FOUR SARL” into “Pfizer PFE Luxembourg Holding 3 S.à r.l.”

Second resolution

The sole partner resolves to transfer the registered office of the Company from 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald to 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Third resolution

The sole partner resolves to amend article 2 and first sentence of article 3 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the Company is “Pfizer PFE Luxembourg Holding 3 S.à r.l.”

Art. 3. first sentence. “The registered office of the company is established in Luxembourg.”

Fourth resolution

The sole partner resolves to accept the resignation of Mr Alain STEICHEN as manager, to fix the number of managers of the Company at 3 (three) and to appoint as managers:

- Mr Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 235 East 42nd Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, ayant son siège social au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 3 octobre 2001 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 125,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL est l'associé unique de New York FOUR SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler de résidence à Esch sur Alzette en date du 30 décembre 2013, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2014, sous le numéro 1148 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 184 855 («la Société»).

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer le nom de la Société de New York FOUR S.à r.l. en Pfizer PFE Luxembourg Holding 3 S.à r.l.;
2. Décision de transférer le siège social de la Société du 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald au 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;
3. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les modifications envisagées.
4. Décision d'accepter la démission de Mr Alain STEICHEN de sa fonction de gérant et de nommer Mr Christophe PLANTEGENET, Mr Jean Pol LEBLON et Mr Andre PETRUNOFF gérants de la société pour une durée indéterminée.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "New York FOUR SARL" en "Pfizer PFE Luxembourg Holding 3 S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 et la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La dénomination sociale de la Société est "Pfizer PFE Luxembourg Holding 3 S.à r.l."

Art. 3. première phrase. "Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mr Alain STEICHEN de son poste de gérant, de fixer le nombre des gérants de la Société à 3 (trois) et de nommer gérants les personnes suivantes:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 235 East 42nd Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mai 2014. LAC / 2014 / 23358. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014077114/128.

(140090993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Spring Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 181.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077230/10.

(140090266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Agence Immobilière Waldbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 143.816.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077388/10.

(140091140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

80137 Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juin 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014077339/11.

(140090728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

**Pfizer PFE Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New York THREE Sarl).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.854.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May.

Before us Maître Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84 125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 19, 2014.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL is the sole partner of New York THREE SARL, a private limited liability company having its registered office at 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of notary Francis Kessler residing in Esch sur Alzette on December 30, 2013, published in Mémorial C number 1148 on May 7, 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 184 854 (“the Company”),

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Decision to change the name of the Company from New York THREE S.à r.l. into Pfizer PFE Luxembourg Holding 2 S.à r.l.;

Decision to transfer the registered office of the Company from 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald to 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Subsequent amendment of articles of the Company’s by-laws so as to reflect the proposed amendments.

Decision to accept the resignation of Mr Alain STEICHEN in his capacity as manager and to appoint Mr Christophe PLANTEGENET, Mr Jean Pol LEBLON and Mr Andre PETRUNOFF, as managers for an unlimited period of time.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from “New York THREE SARL” into “Pfizer PFE Luxembourg Holding 2 S.à r.l.”

Second resolution

The sole partner resolves to transfer the registered office of the Company from 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald to 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Third resolution

The sole partner resolves to amend article 2 and first sentence of article 3 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the Company is “Pfizer PFE Luxembourg Holding 2 S.à r.l.”

Art. 3. first sentence. “The registered office of the company is established in Luxembourg.”

Fourth resolution

The sole partner resolves to accept the resignation of Mr Alain STEICHEN as manager, to fix the number of managers of the Company at 3 (three) and to appoint as managers:

- Mr Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 235 East 42nd Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

97751

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, ayant son siège social au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 3 octobre 2001 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 125,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de New York THREE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler de résidence à Esch sur Alzette en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2014, sous le numéro 11488 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 184 854 («la Société»).

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer le nom de la Société de New York THREE S.à r.l. en Pfizer PFE Luxembourg Holding 2 S.à r.l.;
2. Décision de transférer le siège social de la Société du 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald au 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;
3. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les modifications envisagées.
4. Décision d'accepter la démission de Mr Alain STEICHEN de sa fonction de gérant et de nommer Mr Christophe PLANTEGENET, Mr Jean Pol LEBLON et Mr Andre PETRUNOFF gérants de la société pour une durée indéterminée.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "New York THREE SARL" en "Pfizer PFE Luxembourg Holding 2 S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 et la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La dénomination sociale de la Société est "Pfizer PFE Luxembourg Holding 2 S.à r.l." ”

Art. 3. première phrase. "Le siège de la société est établi à Luxembourg." ”

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mr Alain STEICHEN de son poste de gérant, de fixer le nombre des gérants de la Société à 3 (trois) et de nommer gérants les personnes suivantes:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 235 East 42nd Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mai 2014. LAC / 2014 / 23357. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014077115/128.

(140090981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Arli Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 37, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.734.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014077445/10.

(140091738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Colonnade Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.305.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68642 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077503/10.

(140091388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Caribeau Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.017.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014077496/11.

(140091232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

**Pfizer PFE Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New York TWO Sarl).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.853.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May.

Before us Maître Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84 125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 19, 2014.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL is the sole partner of New York TWO SARL, a private limited liability company having its registered office at 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of notary Francis Kessler residing in Esch sur Alzette on December 30, 2013, published in Mémorial C number 1147 on May 7, 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 184 853 (“the Company”),

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Decision to change the name of the Company from New York TWO S.à r.l. into Pfizer PFE Luxembourg Holding 1 S.à r.l.;

Decision to transfer the registered office of the Company from 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald to 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Subsequent amendment of articles of the Company’s by-laws so as to reflect the proposed amendments.

Decision to accept the resignation of Mr Alain STEICHEN in his capacity as manager and to appoint Mr Christophe PLANTEGENET, Mr Jean Pol LEBLON and Mr Andre PETRUNOFF, as managers for an unlimited period of time.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from “New York TWO SARL” into “Pfizer PFE Luxembourg Holding 1 S.à r.l.”

Second resolution

The sole partner resolves to transfer the registered office of the Company from 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald to 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Third resolution

The sole partner resolves to amend article 2 and first sentence of article 3 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

“ **Art. 2.** The denomination of the Company is “Pfizer PFE Luxembourg Holding 1 S.à r.l.”

Art. 3. First sentence. “The registered office of the company is established in Luxembourg.”

Fourth resolution

The sole partner resolves to accept the resignation of Mr Alain STEICHEN as manager, to fix the number of managers of the Company at 3 (three) and to appoint as managers:

- Mr Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 235 East 42nd Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, ayant son siège social au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 3 octobre 2001 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 125,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL est l'associé unique de New York TWO SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler de résidence à Esch sur Alzette en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2014, sous le numéro 1147 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 184 853 («la Société»).

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer le nom de la Société de New York ONE S.à r.l. en Pfizer PFE Luxembourg Holding 1 S.à r.l.;
2. Décision de transférer le siège social de la Société du 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald au 51 Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;
3. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les modifications envisagées.
4. Décision d'accepter la démission de Mr Alain STEICHEN de sa fonction de gérant et de nommer Mr Christophe PLANTEGENET, Mr Jean Pol LEBLON et Mr Andre PETRUNOFF gérants de la société pour une durée indéterminée.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "New York ONE SARL" en "Pfizer PFE Luxembourg Holding 1 S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 2 rue Peterelchen, L-2370 Howald au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 et la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La dénomination sociale de la Société est " Pfizer PFE Luxembourg Holding 1 S.à r.l."

Art. 3. Première phrase. "Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mr Alain STEICHEN de son poste de gérant, de fixer le nombre des gérants de la Société à 3 (trois) et de nommer gérants les personnes suivantes:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 235 East 42nd Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mai 2014. LAC / 2014/ 23356. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014077116/129.

(140090923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.613.359,74.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of May,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150964,

here represented by Gianpiero SADDI, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 15, 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150967, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 13 May 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-six million eighty-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 26,087,600.-) so as to raise it from its current amount of one billion five hundred and eighty-seven million two hundred and seventy-two thousand one hundred and forty United States Dollars (USD 1,587,272,140.-)

up to one billion six hundred and thirteen million three hundred and fifty-nine thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD 1,613,359,740.-) through the issue of twenty-six million eighty-seven thousand six hundred (26,087,600) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-six million eighty-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 26,087,600.-)

so as to raise it from its current amount of one billion five hundred and eighty-seven million two hundred and seventy-two thousand one hundred and forty United States Dollars (USD 1,587,272,140.-)

up to one billion six hundred and thirteen million three hundred and fifty-nine thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD 1,613,359,740.-)

through the issue of twenty-six million eighty-seven thousand six hundred (26,087,600) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The twenty-six million eighty-seven thousand six hundred (26,087,600) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., aforementioned, at a total price of twenty-six million eighty-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 26,087,600.-).

The subscribed shares have been fully paid up through some contributions in kind as described hereafter:

Description of the contributions

The contributions in kind consist of:

- two hundred (200) shares of Cargill Canada Holdings VII (2010) Inc., a private corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 300 - 240 Graham Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 4C5, Canada, with registration number 752935-0, representing 20% of the total number of shares issued by Cargill Canada Holdings VII (2010) Inc. to Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.;

The fair market value of this contribution is of fourteen million four hundred and sixty-eight thousand United States Dollars (USD 14,468,000.-).

- Ninety-eight (98) shares of Cargill Food Ingredients Canada Inc., a private corporation existing under the laws of Ontario, having its registered office at Suite 4700, TD Bank Tower, Toronto Dominion Centre, Toronto, M5K 1E6 Ontario, Canada, with registration number 1104723, representing 20% of the total number of shares issued by Cargill Food Ingredients Canada Inc. to Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.;

The fair market value of this contribution is of one million three hundred and eighty-nine thousand United States Dollars (USD 1,389,000.-).

- two (2) shares of Agribands Purina Canada Inc., a private corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 404 Main Street, Woodstock, Ontario N4S 7X5, Canada, with registration number 347124-1, representing 20% of the total number of shares issued by Agribands Purina Canada Inc. to Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.;

The fair market value of this contribution is of ten million two hundred and thirty thousand six hundred United States Dollars (USD 10,230,600.-).

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The subscription price of twenty-six million eighty-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 26,087,600.-) has been entirely allocated to the share capital.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contributions in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion six hundred and thirteen million three hundred and fifty-nine thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD 1,613,359,740.-) represented by one billion six hundred and thirteen million three hundred and fifty-nine thousand seven hundred and forty (1,613,359,740) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6500.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quinze mai,

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964,

ici représentée par Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 mai 2014.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150967, constituée selon acte du notaire soussigné, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussignée, le 13 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-six millions quatre-vingt-sept mille six cents dollars américains (USD 26.087.600,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard cinq cent quatre-vingt-sept millions deux cent soixante-douze mille cent quarante dollars américains (USD 1.587.272.140,-) à un milliard six cent treize millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent quarante dollars américains (USD 1.613.359.740,-) par l'émission de vingt-six millions quatre-vingt-sept mille six cents (26.087.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six millions quatre-vingt-sept mille six cents dollars américains (USD 26.087.600,-)

afin de le porter de son montant actuel d'un milliard cinq cent quatre-vingt-sept millions deux cent soixante-douze mille cent quarante dollars américains (USD 1.587.272.140,-)

à un milliard six cent treize millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent quarante dollars américains (USD 1.613.359.740,-) par l'émission de vingt-six millions quatre-vingt-sept mille six cents (26.087.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les vingt-six millions quatre-vingt-sept mille six cents (26.087.600) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de vingt-six millions quatre-vingt-sept mille six cents dollars américains (USD 26.087.600,-).

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apports en nature comme décrit ci-après:

Description des apports

Les apports en nature consistent en:

- Deux cents (200) actions ordinaires de Cargill Canada Holdings VII (2010) Inc., une société existant sous les lois du Canada, ayant son siège social au 300 - 240 Graham Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 4C5, Canada, représentant 20% du nombre total de parts émises par Cargill Canada Holdings VII (2010) Inc. à Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l..

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à quatorze millions quatre cent soixante-huit mille dollars américains (USD 14.468.000,-).

- Quatre-vingt-dix-huit (98) actions ordinaires de Cargill Food Ingredients Canada Inc., une société existant sous les lois de l'Ontario, ayant son siège social Suite 4700, TD Bank Tower, Toronto Dominion Centre, Toronto, M5K 1E6 Ontario, Canada, enregistrée sous le numéro 1104723, représentant 20% du nombre total de parts émises par Cargill Food Ingredients Canada Inc. à Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l..

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à un million trois cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains (USD 1.389.000,-).

- deux (2) actions ordinaires de Agribands Purina Canada Inc., une société existant sous les lois du Canada, ayant son siège social au 404 Main Street, Woodstock, Ontario N4S 7X5, Canada, enregistrée sous le numéro 347124-1, représentant 20% du nombre total de parts émises par Agribands Purina Canada Inc. à Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l..

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à dix millions deux cent trente mille six cents dollars américains (USD 10.230.600,-).

La preuve de l'existence et de la valeur des apports ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Le prix total de souscription de vingt-six millions quatre-vingt-sept mille six cents dollars américains (USD 26.087.600,-) a été entièrement alloué au capital social.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire lesdites contributions dans les registres des actionnaires.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard six cent treize millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent six dollars américains (USD 1.613.359.740,-) représenté par un milliard six cent treize millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent six (1.613.359.740) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ EUR 6500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: LAC/2014/23849. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014076806/181.

(140090756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014076805/10.

(140090755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Remora Partners Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 175.486.

In the year two thousand and fourteen, on twenty-ninth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Remora Partners Luxembourg", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 175486, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on February 21, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 932 of April 19, 2013.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 20 shares (twenty), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company to L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
2. Subsequent amendment of article 4 of the Articles of Association;
3. Replacement of the managers of the company.
4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen and article 4 of the articles of incorporation is amended as follows:

"The registered office is established in Capellen/Mamer.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad"

Second resolution

The general meeting decides to replace the managers of the Company and appoint as new managers of the Company, for an indefinite period:

- AyersRock.Lux, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, section B, under number 139139, as type A Manager of the Company

- Mr. Jean-Marc LE DOUSSAL, born on August 08, 1963 in Villars-le-Grand, Switzerland, residing professionally at Petit-Chêne 12, 1003 Lausanne, Switzerland, as type B Manager of the Company.

- Mr. Gérald NEUVILLE, born on November 07, 1971 in Paris, France, residing professionally at Petit-Chêne 12, 1003 Lausanne, Switzerland, as type B Manager of the Company.

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the joint signatures of at least one type A manager and one type B manager.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing party, the proxy holder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

French translation

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Remora Partners Luxembourg», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 175486, constituée en date du 21 février 2013, par acte dressé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 932 du 19 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 20 (vingt) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société vers L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
2. Modification afférente de l'article 4 des statuts,
3. Remplacement des gérants de la Société,
4. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Capellen/Mamer.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les gérants de la Société et de nommer comme nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée:

- AyersRock.Lux, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139139, comme gérant de type A de la Société,

- Mr. Jean-Marc LE DOUSSAL, né le 08 août 1963, à Villars-le-Grand, Suisse, résidant professionnellement à Petit-Chêne 12, 1003 Lausanne, Suisse, comme gérant de type B de la Société.

- Mr. Gérald NEUVILLE, né le 07 novembre 1971, à Paris, France, résidant professionnellement à Petit-Chêne 12, 1003 Lausanne, Suisse, comme gérant de type B de la Société.

Conformément à l'article douze des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 mai 2014. Relation GRE/2014/1821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014077204/124.

(140090835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

SGH Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 179.770.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A COMPARU

Madame Yolène HOUIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la société SGH CAPITAL S.A., en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 14 mai 2014, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- SGH CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 179.770, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2563 du 15 novembre 2013.

I.- Le capital souscrit de la société est de QUATRE CENT UN MILLE EUROS (401.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions de catégorie A et QUATRE CENT MILLE (400.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR), chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital dans les limites du capital autorisé de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,-EUR) avec les restrictions suivantes:

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le cinquième anniversaire de la publication du présent acte de modifier les présents statuts au Mémorial C, recueil Spécial des Sociétés et Associations, à émettre en une ou plusieurs fois, le cas échéant sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société, un maximum de DIX MILLIONS (10.000.000) d'actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR), selon les modalités suivantes:

(I) Un maximum de MILLE (1.000) actions de catégorie A, offertes à la souscription et détenues seulement par des administrateurs de catégorie A, chacune ayant une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR)

(II) Un maximum de NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE actions souscrites par des investisseurs de catégorie B, et/ou, de catégorie C et/ou D, et/ou E, et/ou F, ...etc, au choix du conseil d'administration, chacune ayant une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR).

II.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 14 mai 2014, le conseil a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1.300.000,-EUR) par l'émission de UN MILLION TROIS CENT MILLE (1.300.000) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO (1,-EUR), et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de sorte que le capital passe de QUATRE CENT UN MILLE EUROS (401.000,- EUR) à UN MILLION SEPT CENT UN MILLE EUROS (1.701.000,- EUR).

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces à un prix total de UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1.300.000,- EUR), la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

III.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à UN MILLION SEPT CENT UN MILLE EUROS (1.701.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions de catégorie A et UN MILLION SEPT CENT MILLE (1.700.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ EUR 2.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HOUIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. Relation: LAC/2014/23831. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077246/55.

(140091021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Relux Technical Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.373.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Tom REICHERT, né le 5 février 1978 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant au 134, avenue Charlotte, L-4531 Differdange (Grand-Duché de Luxembourg).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilités limitée et leurs lois modificative et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition d'immeubles en vue de leur gestion, administration et exploitation, la mise en valeur de ses propres immeubles par vente et échange; la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières, ainsi que toutes opérations financières qui pourront favoriser son objet social.

La société pourra tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination Relux Technical Center S.à r.l..

Art. 4. Le siège social est établi à Differdange.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par le ou les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 13. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 16. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition Générale

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Tom Reichert, précité.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'unique associé reconnaît.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. La société est gérée par un seul gérant, savoir:

Monsieur Tom REICHERT, indépendant, né le 5 février 1978 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 134, avenue Charlotte, L-4531 Differdange.

2. La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3. Le siège social de la société est fixé au 126, avenue Charlotte, L-4531 Differdange.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Reichert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2014. Relation: LAC/2014/24293. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077203/115.

(140090941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Sodilux Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 58.242.

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SODILUX FINANCE S.A.», ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.242, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 11 juin 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-2130-Luxembourg, 11 Boulevard Docteur Charles Marx et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-2130-Luxembourg, 11 Boulevard Docteur Charles Marx et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (2^e alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, et nomme en remplacement pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020:

La société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., ayant pour siège social à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.906.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2014. Relation GRE/2014/1846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014077262/56.

(140090815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Prospector Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.505.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of May.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Prospector Finance S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, with a share capital of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 163 602,

here represented by Bastien Burin, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 20 May 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Prospector Finance II S.A.", a société anonyme, with a share capital of sixty thousand US Dollars (USD 60,000.-), having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 186 505 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 23 April 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended for

the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 5 May 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital, tooks the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two US Dollars (USD 2.-) so as to raise it from sixty thousand US Dollars (USD 60,000.-) up to sixty thousand two US Dollars (USD 60,002.-) through the issue of two (2) shares, each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-).

The two (2) new shares issued have been subscribed by Prospector Finance S.à r.l., aforementioned, for the price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, of Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), with registered address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 178 375.

The value at which the contribution is made has been verified in a report issued by PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 400 route d'Esch, B.P 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65 477. This report will remain annexed to the present deed. The conclusion of this report is the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart".

Prospector Finance S.à r.l., aforementioned, hereby certifies with respect to the contribution in kind of the shares of Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l. that on the day and at the moment of such contribution:

1. it is the legal and beneficial owner of the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. the shares are, to the best of the knowledge of the contributors, unencumbered and freely transferable to the Company.

The total contribution in the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) consists of two US Dollars (USD 2.-) for the share capital and nineteen thousand nine hundred ninety-eight US Dollars (USD 19,998.-) for the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at sixty thousand two US Dollars (USD 60,002.-), represented by sixty thousand two (60,002) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-)

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Prospector Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et un capital social de vingt mille US dollars (USD 20.000,-), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 602,

ici représentée par Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mai 2014.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique de la société «Prospector Finance II S.A.», une société anonyme, ayant un capital social de soixante mille US dollars (USD 60.000,-), ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186 505 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux US dollars (USD 2,-) afin de l'augmenter de soixante mille US dollars (USD 60.000,-) jusqu'à soixante mille deux US dollars (USD 60.002,-) par l'émission de deux (2) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Les deux (2) nouvelles parts sociales ont été souscrites par Prospector Finance S.à r.l., précitée, pour le prix de vingt mille US dollars (USD 20.000,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites par Prospector Finance S.à r.l. susmentionnée, ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, de Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., une société existant sous les lois de Luxembourg, avec un capital social de vingt mille US dollars (USD 20.000,-), ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178 375.

La valeur de l'apport a été vérifiée par un rapport émis par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 400 route d'Esch, B.P 1443, L-1014 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477. Ce rapport restera annexé aux présentes. La conclusion du rapport est la suivante (en version anglaise):

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart”.

Prospector Finance S.à r.l. certifie par la présente la contribution en nature des parts sociales de Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l. qu'au jour et au moment de la contribution:

1. chacun des apporteurs est propriétaire légal de toutes les parts sociales apportées par lui;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des parts sociales lui soient transférés;
3. les parts sociales sont, à la meilleure connaissance de chaque apporteur, libre de toute charge et librement transférable à la Société.

L'apport global d'un montant de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) consiste en deux US dollars (USD 2,-) pour le capital social et dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 19.998,-) pour la prime d'émission.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante mille deux US dollars (USD 60.002,-), représenté par soixante mille deux (60.002) actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Burin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2014. Relation: LAC/2014/24005. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077155/139.

(140090548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

SCI Beerbusch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg E 5.351.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Guy HARLES, maître en droit, né à Luxembourg, le 4 mai 1955, demeurant à L-8077 Bertrange, 14, rue de Luxembourg.

2) Madame Théa WALCH, magistrat, née à Luxembourg, le 6 juin 1956, épouse de Monsieur Guy HARLES, demeurant à L-8077 Bertrange, 14, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent être mariés sous le régime de la participation aux acquêts suivant acte notarié du 2 octobre 2003, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 10 novembre 2003, volume 1824, numéro 12.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société civile immobilière sous la dénomination de SCI BEERBUSCH.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (EUR 10.000.-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts des associés.

Elles ne peuvent être cédées pour cause de mort à des non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts des survivants.

Cette disposition ne s'applique pas en cas de cession entre vifs à titre gratuit ou pour cause de mort à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

Sauf dans le cas visé au paragraphe précédent, en cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année

en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires sont faites par écrit, adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nus-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000).

Souscription et libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Guy HARLES, préqualifié:

Huit mille parts sociales 8.000 parts

2) Madame Théa WALCH, préqualifiée:

Deux mille parts sociales 2.000 parts

Total: Dix mille parts sociales 10.000 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1). Monsieur Guy HARLES, préqualifié, est nommé en tant que gérant unique pour une durée illimitée.

2.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date et lieu qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. HARLES et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC / 2014 / 23710. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077238/127.

(140090320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Independent Spirit Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.855.

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „Independent Spirit Productions“, avec siège social à L-4551 Niederkorn, 28A, rue des Ecoles, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 155855, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 2406 du 9 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Adolf EL ASSAL, travailleur intellectuel indépendant, demeurant professionnellement à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg. Monsieur Adolf EL ASSAL occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Karim KLEIBER, docteur en médecine, demeurant professionnellement à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-4551 Niederkorn, 28A, rue des Ecoles, à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-4551 Niederborn, 28A, rue des Ecoles, à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (deuxième paragraphe). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Walferdange.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Adolf El Assal, Karim Kleiber, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mai 2014. LAC / 2014 / 23353. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076983/56.

(140090797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of QPL LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 91.881, incorporated by a notarial deed on February 26, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 329 of March 27, 2003. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 03, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1818 of July 23, 2008.

There appeared:

- DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR, having its registered office in 26 Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg;

- Whale Holdings S.à r.l., having its registered office in 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
- Dominium Desga S.A., having its registered office in 5, Calle Fortuny 28010 Madrid, Spain;
- Espart-Espirito Santo Participacoes Financeiras SGPS S.A., having its registered office in 16, Rua Vale de Pereiro, 1269 115 Lisbon, Portugal;
- Lujoestil 2004, S.L., having its registered office in Avenida de Carondelet 16-18, Madrid 28043, Spain;
- Metropolis Inmobiliarias y Restauraciones S.L., having its registered office in Mestre Nicolau, 19 1^a Planta, 08021 Barcelona, Spain;

All here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The agenda of the meeting is the following:

1. Resolution to amend article 11 first paragraph of the Articles.
2. Appointment of Mr Carlos MANZANO CUESTA as A Manager with immediate effect.
3. Change of signatory power of Mr Ismael CLEMENTE ORREGO from A to B Manager.
4. Change of signatory power of Mr Emmanuel MOUGEOLLE from B to A Manager.
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The general meeting resolves to amend article 11, first paragraph of the Articles so that it shall henceforth read, in its English version as follows:

“ **Art. 11. 1st paragraph.** The Company is managed by at least 6 managers. Each manager shall be granted either an A or a B signatory power. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced ad nutum by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.”

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Mr. Carlos MANZANO CUESTA, born on June 08th, 1972 in Valderas (Spain), residing professionally at Paseo De La Castellana, 18, 28046 Madrid, Spain, as A Manager of the Company with immediate effect.

Third resolution

The general meeting resolves to change the signatory power of Mr Ismael CLEMENTE ORREGO from A to B Manager with immediate effect.

Fourth resolution

The general meeting resolves to change the signatory power of Mr Emmanuel MOUGEOLLE from B to A Manager with immediate effect.

As a consequence of such above mentioned changes on the Board of Managers, the current Managers of the Company are as follows:

A Managers:

- Carlos MANZANO CUESTA
- Nicolas BARQUERO ARANDA
- Emmanuel MOUGEOLLE

B Managers:

- Ismael CLEMENTE ORREGO
- Géraldine SCHMIT
- Pedro Pablo DIAZ CHIMENO
- Joaquim DA SILVA PAIVA CHAVES

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la société à responsabilité limitée QPL LUX, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 91.881, constituée suivant acte notarié reçu en date du 26 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 329 du 27 mars 2003.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1818 du 23 juillet 2008.

Ont comparu:

- DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR, ayant son siège social au 26 Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg;
- Whale Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;
- Dominium Desga S.A., ayant son siège social au 5, Calle Fortuny 28010 Madrid, Espagne;
- Espart-Espirito Santo Participacoes Financeiras SGPS S.A., ayant son siège social au 16, Rua Vale de Pereiro, 1269 115 Lisbonne, Portugal;
- Lujostil 2004, S.L., ayant son siège social à Avenida de Carondelet 16-18, Madrid 28043, Espagne;
- Metropolis Inmobiliarias y Restauraciones S.L., ayant son siège social à Mestre Nicolau, 19 1^a Planta, 08021 Barcelone, Espagne;

Toutes ici représentées par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 11 paragraphe premier des statuts.
2. Nomination de M. Carlos MANZANO CUESTA en qualité de Gérant A avec effet immédiat.
3. Changement de pouvoir de signature de M. Ismael CLEMENTE ORREGO de gérant A à gérant B.
4. Changement de pouvoir de signature de M. Emmanuel MOUGEOLLE de gérant B à gérant A.
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 paragraphe premier des Statuts pour lui donner dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 11. 1^{er} alinéa.** La société est gérée par au moins six gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés ad nutum par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Carlos MANZANO CUESTA, né le 8 juin 1972 à Valderas (Espagne), résidant professionnellement à Paseo De La Castellana, 18, 28046 Madrid, Espagne, en qualité de Gérant de catégorie A avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs de signature de Monsieur Ismael CLEMENTE ORREGO de Gérant de catégorie A en catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs de signature de Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE de Gérant de catégorie B en catégorie A.

En conséquence des changements susmentionnés intervenus dans le Conseil de Gérance, les membres du Conseil de Gérance actuels sont les suivants:

Gérants A:

- Carlos MANZANO CUESTA

- Nicolas BARQUERO ARANDA
- Emmanuel MOUGEOLLE

Gérants B:

- Ismael CLEMENTE ORREGO
- Géraldine SCHMIT
- Pedro Pablo DIAZ CHIMENO
- Joaquim DA SILVA PAIVA CHAVES

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. Relation: LAC/2014/22664. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014077194/143.

(140090289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Tandberg Data Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.829.

In the year two thousand and fourteen, twenty second day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Overland Technologies Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 5,012,500.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 184.301 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Joanna PLICHTA, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. Such appearing party, acting in its capacity as Sole Shareholder of Tandberg Data Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 14 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 September 2009 number 1824 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.829 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, of 17 January 2014, published in the Mémorial C, Nr. 1233 of 15 May 2014.

The appearing person, requested the notary to state the followings:

Agenda

1. To change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of July and end on the thirtieth day of June of the following year.

2. To amend article 13.1 of the articles of incorporation in order to reflect the above resolution.

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the first July and end on the thirtieth day of June of the next year, the current financial year having started on the first (1st) January 2014 will close on the thirtieth (30th) of June 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 13.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **13.1.** The financial year begins on the first (1) of July and ends on the thirtieth (30) of June of each year.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.00 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième mai,

par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Overland Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec un capital social de EUR 12.501,- et immatriculée sous le numéro B184.301 avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

ici représentée par Madame Joanna PLICHTA, employée privée, de résidence professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Tandberg Data Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.829 (la «Société»), constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°1824 en date du 21 septembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire de Maître Blanche Moutrier, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2014, publié au Mémorial C n°1233 en date du 15 mai 2014, a requis le notaire instrumentant de constater ses résolutions comme suit:

Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier juillet et qu'il se termine le trente juin de l'année qui suit.

2 Modification de l'article 13.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier juillet et qu'il se termine le trente juin de l'année qui suit, l'année sociale en cours qui a commencé le premier (1) janvier 2014 prendra fin le trente (30) juin 2014.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 13.1 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

« 13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. PLICHTA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2014. Relation: DIE/2014/6662. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 02 juin 2014.

Référence de publication: 2014077281/103.

(140090599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Place Ovale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 02 juin 2014.

Référence de publication: 2014077153/10.

(140090924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Prospector Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.505.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077156/10.

(140090620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Burndy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.690.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014077473/11.

(140091463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.
